



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer de l'utérus

Question écrite n° 8678

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet de la prévention des cancers dans l'Union européenne. En effet, malgré le troisième plan d'action de l'Union européenne contre le cancer couvrant la période 1996-2000 et son budget de 416 millions de francs, le cancer reste la deuxième cause de mortalité en Europe. Ce troisième plan s'articule autour de trois stratégies : information, éducation et dépistage. Plus de vingt-deux actions différentes sont d'ailleurs mises en oeuvre dans ces directions. L'accent est surtout mis sur la prévention qui a permis de faire diminuer de 20 à 30 % le nombre de décès dus au cancer du sein et presque tous les cancers du col de l'utérus. Afin de suivre l'exemple des pays nordiques qui ont vu les décès dus au col de l'utérus baissés de 80 %, il lui demande si un dépistage systématique en France pourrait être introduit.

Texte de la réponse

Au cours des vingt dernières années, l'incidence du cancer du col d'utérus et la mortalité qui en résulte ont très fortement diminué pour s'établir à environ 3 500 cas annuels et à 1 650 décès. Le dépistage du cancer du col de l'utérus relève essentiellement de la pratique des médecins majoritairement gynécologues. Cependant, il existe encore une frange de la population qui ne bénéficie pas ou trop rarement de ce dépistage (femmes de plus de cinquante ans sans activité ou marginalisées), alors que pour la majorité des femmes le frottis est pratiqué de façon fréquente. C'est pourquoi le ministère chargé de la santé travaille, en liaison avec les caisses d'assurance maladie et les professionnels, à la mise en place d'un programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus pour faire bénéficier la population concernée d'une assurance de qualité associant organisation, rigueur et qualité technique des examens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8678

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 166

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2399